

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Par semestre... 16 fr.
Par trimestre... 9 fr.
Poste... 35 fr.
Tous mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 30 SEPTEMBRE 1884.

L'ENTENTE AVEC LA PRUSSE.

Il est certain que M. Ferry est engagé dans les filets de la Prusse.

M. de Bismark a posé sa griffe sur la chair de ce triste ministre. Il le tient et ne le lâchera plus.

M. de Bismark sait qu'il n'a plus à redouter la République au point de vue militaire. Les ministres de la guerre qui se sont succédé ont tout désorganisé, de manière à ne donner aucune préoccupation à nos voisins, qui viennent d'assurer la paix sur les bases solides d'une entente entre les trois grandes monarchies.

Mais il s'agit de faire produire à cette paix, en faveur de l'Allemagne, tout ce qu'elle doit donner, et le chancelier veut qu'elle donne beaucoup à sa chère Prusse.

Dans ses calculs, c'est M. Ferry qui doit aider le plus fort à ce rendement.

Les plus aveugles comprennent dans quel but se multiplier la nullité vaniteuse des républicains entraîne la fortune de la France, et c'est un journal républicain qui publie la correspondance qu'on va lire:

« Je viens d'apprendre une nouvelle qui honnera fort et qui étonnera même l'Allemagne. M. de Bismark et M. Ferry viennent de se donner la main. Il y a une entente entre la France et la Prusse. Mais il faut que je vous raconte comment un pareil fait a pu se produire, et vous verrez encore une nouvelle preuve de l'habileté du chancelier, en même temps que du peu de sang-froid de ceux qui nous gouvernent.

Il y a quelque temps, le prince de Bismark, nous voyant mal embarqués dans les affaires du Tonkin qui ont amené celles de Chine, écrivit une lettre des plus singulières, et qui étonna singulièrement l'ambassade de France à Berlin et, par contre-coup, M. Ferry. Il y était dit que lui, le chance-

lier, avait montré à la France beaucoup de bon vouloir, qu'il semblait évident que les deux pays étaient faits pour se rapprocher, qu'il désirait ce rapprochement et qu'il croyait le moment opportun pour le réaliser. Il exprimait sur les questions de la côte occidentale d'Afrique et en particulier sur nos colonies des vues si inattendues apparemment qu'elles firent sauter et M. de Courcel et M. Ferry.

» Enfin, après avoir indiqué ce qu'il voulait, il faisait observer que, dans le cas peu probable on l'on n'accepterait pas ses offres, il se retournerait d'un autre côté. C'était, comme le voyez, une menace.

» C'est à la suite de cette curieuse aventure que M. de Courcel, après être revenu à Paris, partit pour Varzin. Là, il fut entendu que la France permettrait au commerce allemand de venir s'établir dans toutes ses colonies de la côte occidentale d'Afrique, situées au sud du Gabon, que celui-ci pourrait également prendre l'Ogooué pour entrer au Congo et, qu'en échange, les commerçants français pourraient s'établir dans la colonie de Camerons, mais non dans celle d'Angra-Pequena.

» Avant d'arriver à cette demande et à cette maigre contre-valeur, le prince de Bismark, ne voulant pas sembler trop gourmand, avait poussé le baron de Courcel sur la question d'Égypte et avait fait miroiter à ses yeux une aide puissante qui ne pourrait que servir utilement les intérêts français dans le delta du Nil. Mais notre ambassadeur sut éluder cette affaire et montra sur ce point un grand détachement qui avait singulièrement surpris et contrarié le prince, qui avait choisi la question égyptienne comme le filet où il nous enserrerait.

» Pour flatter notre pays, il parla à votre représentant en Allemagne d'une nouvelle conférence qui aurait lieu à Paris, à laquelle il assisterait en personne et qui donnerait à l'Angleterre la preuve de l'alliance intime qui liait ces deux pays.

» M. de Courcel fit comprendre l'impossibilité de tenir cette conférence à Paris, et finalement le projet fut abandonné.

» L'entente fut ostensiblement limitée aux affaires de la côte d'Afrique, mais il fut entendu que la France pourrait compter sur les bons offices de l'Allemagne en Chine et sur son appui en Égypte.

» On m'assure que le chancelier est enchanté du bon tour qu'il vous a joué en vous introduisant bon gré mal gré dans son orbite et en vous séparant du même coup de l'Angleterre.

Voilà ce que le correspondant du Télégraphe écrit à ce journal.

La Justice écrit de son côté :

« Il est clair, en effet, qu'en tout ceci, M. de Bismark commande, et la France obéit. Nous n'avons pas besoin, pour nous en convaincre, de voir la République française citer les « replies » allemands, et siffler à l'unisson. L'entrevue des trois empereurs, suivie aussitôt de la note collective, nous en apprend assez. Refoulons un instant, s'il se peut, les sentiments qu'un tel spectacle inspire... »

C'est M. Camille Pelletan qui écrit ces lignes véhémentes.

Donc, M. Pelletan voit clairement qu'on livre la France à l'étranger; il voit qu'on enlève à la République même le peu d'honneur qu'elle n'avait plus.

Eh! bien, que font ces clairvoyants pour empêcher ces hontes, ces crimes, ces trahisons qui rejettent sur eux, puisqu'ils sont républicains?

Organisent-ils, comme au 16 mai, une vaste conspiration dont M. Clémenceau serait le chef résolu?

Que nenni!

On fait des articles, on imprime des phrases, on crie des injures, et voilà tout.

Les républicains ne conspirent que pour conquérir le pouvoir!

Pour défendre la France, chasser un ministre « républicain » qui la vend à l'étranger, on ne se donne pas le tracas d'une résistance effective.

Tout le républicain moderne est dans ce trait-là.

Chronique générale.

Au cours des événements qui viennent de se passer dans l'Extrême-Orient, on a souvent parlé de l'attitude de la Russie. Quelques-uns ont mis en avant son intervention diplomatique comme une solution possible dans le différend; certains autres sont même allés jusqu'à annoncer qu'elle songeait à une intervention militaire.

Le Journal de Saint-Petersbourg donne aujourd'hui le coup de grâce à ces bruits, dans les termes que voici: — Il est d'autant moins question d'une intervention militaire que jusqu'ici il n'y a même pas eu d'intervention diplomatique, ni la Chine ni la France ne l'ayant réclamée.

Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut compter sur des nouvelles. Celles qui nous parviendront désormais nous seront adressées de notre flotte elle-même. Il ne faut pas les attendre avant quelques jours; mais d'ici là, pour les impatientes, il y aura la fameuse source anglo-chinoise, qui s'est déjà livrée à tant de télégrammes fantaisistes, et qui va certainement recommencer à se mettre en frais d'imagination.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante de Tien-Tsin, 29 septembre:

« On espère que le différend franco-chinois sera réglé d'une façon pacifique. On dit que l'impératrice douairière de Chine est décidée à conclure la paix avec la France. »

On mande de Shanghai au Times:

« Les Français ont arrêté et visité un steamer anglais, trafiquant régulièrement dans le détroit de Formose. Cette action aurait provoqué une vive irritation à Shanghai. »

Commentant cette nouvelle, le Times dit: « La prétention des Français d'arrêter des navires soupçonnés de transporter des mu-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

L'abbé se perdit dans une très-agréable rêverie; se retrouvait chez lui, il se retrouvait trop chez lui; ses idées peu à peu se confondirent et s'embrouillèrent. La rêverie devint de l'engourdissement, l'engourdissement de la somnolence; le désastre fut bientôt complet, irréparable. Le curé s'endormit et s'endormit profondément. Ce dîner merveilleux et les deux ou trois verres de vin de Champagne étaient bien pour quelque chose dans la catastrophe.

Jean ne s'était aperçu de rien. Il avait oublié la promesse faite à son parrain. Et pourquoi l'avait-il oubliée? Parce que Mme Scott et miss Percival étaient avisées de mettre les pieds sur des tabourets de jardins placés devant leurs grands fauteuils d'acier rembourrés de coussins. Puis elles s'étaient personnellement renversées dans les fauteuils, et leurs jupes de mousseline s'étaient relevées un peu, très-peu, mais assez cependant pour dégager quatre petits pieds dont les lignes apparaissaient très-distinctes et très-nettes sous deux jolis flots de dentelles blanches éclairées par la lune. Jean les regardait, ces petits pieds, et se posait cette question:

— Lesquels sont les plus petits?

Pendant qu'il cherchait à résoudre ce problème, Bettina, tout d'un coup, lui dit à voix basse:

— Monsieur Jean! Monsieur Jean!

— Mademoiselle?...

— Regardez donc monsieur le curé, il dort.

— Oh! mon Dieu! c'est ma faute.

— Comment! votre faute? demanda Mme Scott, également à voix basse.

— Oui... Mon parrain se lève de grand matin et se couche de très-bonne heure; il m'avait bien recommandé de l'empêcher de s'endormir. Très-souvent, chez Mme de Longueval, après le dîner, il s'assoupissait. Vous l'avez accueilli avec une telle bonté qu'il a repris ses habitudes d'autrefois.

— Et comme il a eu raison! dit Bettina. Ne faisons pas de bruit, ne le réveillons pas.

— Vous êtes excellente, mademoiselle, mais la soirée devient un peu fraîche.

— Ah! c'est vrai... Il pourrait s'enrhumer. Attendez, je vais aller chercher un de mes manteaux.

— Je crois, mademoiselle, qu'il vaudrait mieux tâcher de le réveiller adroitement pour qu'il ne se doute pas que vous l'avez vu dormir.

— Laissez-moi faire, dit Bettina. Suzie, chantons ensemble, tout bas d'abord, puis nous élèverons

peu à peu la voix... Chantons.

— Volontiers... mais que chanter?...

— Chantons: *Something childish*... Les paroles sont de circonstance.

Suzie et Bettina se mirent à chanter:

If I had but two little wings

And were a little feathery bird, etc.

Leurs voix douces et pénétrantes avaient, dans ce profond silence, une exquise sonorité. L'abbé n'entendait rien, ne bougeait pas. Charmé de ce petit concert, Jean se disait:

— Pourvu que mon parrain ne se réveille pas trop tôt!

Les voix cependant devenaient plus claires et plus hautes:

But in my sleep to you I fly;

I'm always with you in my sleep (etc.)

Et l'abbé continuait à ne pas broncher.

— Comme il dort! dit Suzie... c'est un crime de le réveiller.

— Il le faut bien! Plus haut, Suzie, plus haut!

Suzie et Bettina laissèrent éclater librement l'accord de leurs deux voix:

Sleep stays not, though a monarch bids;

So I love to wake ere break of day, etc.

Le curé se réveilla en sursaut. Après un court moment d'inquiétude, il respira... Personne, évidemment, ne s'était aperçu qu'il avait dormi. Il se redressa, se détira prudemment, lentement... Il

était sauté!

Un quart d'heure après, les deux sœurs recon-

duisaient le curé et Jean jusqu'à la petite porte du parc, qui ouvrait sur le village, à une centaine de pas du presbytère. On approchait de cette porte, lorsque Bettina dit à Jean tout à coup:

— Ah! monsieur, j'ai depuis trois heures une question à vous adresser. Ce matin, en arrivant, nous avons rencontré, sur la route, un jeune homme mince, avec des moustaches blondes; il montait un cheval noir; il nous a salués au passage.

— C'est Paul de Lavardens, un de mes amis. Il a déjà eu l'honneur de vous être présenté... mais un peu vaguement. Aussi son ambition est-elle de vous être représenté.

— Eh bien! vous nous l'amènerez un de ces jours, dit Mme Scott.

— A partir du 25, s'écria Bettina... Pas avant! pas avant! Personne jusque-là, nous ne voulons voir personne, excepté vous, monsieur Jean, mais vous, c'est très-extraordinaire, et je ne sais pas trop comment cela s'est fait, vous n'êtes déjà plus personne pour nous... Le compliment n'est peut-être pas très-bien tourné, mais ne vous y trompez pas, c'est un compliment... J'ai l'intention d'être excessivement aimable en vous parlant ainsi.

— Et vous l'êtes, mademoiselle.

— Tout mieux si j'ai eu le bonheur de me faire

nitions de guerre, provoquerait, si elle était élevée sérieusement, une contre-prétention : celle d'empêcher les navires français de s'approvisionner de charbon dans les ports anglais. »

LA DÉMISSION DE M. QUENTIN.

M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, a adressé dimanche sa démission au ministre de l'intérieur.

On assure que la démission de M. Quentin a été provoquée par certains dissentiments existant entre lui et M. Poubelle, préfet de la Seine, notamment en ce qui concerne la laïcisation des hôpitaux et plus particulièrement celle de l'hospice d'Ivry.

M. J. Ferry et M. Poubelle estiment qu'il est inutile et dangereux de transformer brutalement tout le personnel des hôpitaux, et, en effet, la laïcisation opérée avec précipitation n'a pas donné partout d'excellents résultats.

M. Quentin, qui tient avant tout à rester dans les meilleurs termes avec ses amis du conseil municipal, et qui leur a promis de chasser tout le personnel congréganiste des hôpitaux, préfère se retirer plutôt que de renoncer à cette mesure. Telle est l'origine du conflit.

On promet du reste à M. Quentin une assez jolie compensation : il paraît qu'on lui accordera quelque grosse recette générale.

Son successeur probable est M. Cazeller, préfet des Bouches-du-Rhône.

LA CRISE LYONNAISE.

Dimanche matin a eu lieu un nouveau meeting des ouvriers sans travail.

Un incident très-orageux a été soulevé à l'occasion de M. Andrieux, dont la présence dans la salle était signalée. Invité à prendre la parole, le député de l'Arbresle est monté à la tribune et a déclaré se mettre à la disposition des ouvriers pour agir, soit auprès du gouvernement, soit auprès de la commission des 44.

M. Andrieux a été très-violemment attaqué par plusieurs orateurs. Finalement, l'assemblée a adopté la proposition Deloche, refusant le concours de M. Andrieux.

M. Waldeck-Rousseau a reçu la délégation de la municipalité de Lyon, composée de MM. Gailliton, maire ; Grannet et Comte, conseillers municipaux.

L'entrevue a duré une demi-heure. — M. Gailliton a exposé au ministre de l'intérieur le véritable état de la crise ouvrière à Lyon. Il a demandé au gouvernement d'intervenir, dans la mesure du possible, en faveur des ouvriers lyonnais.

M. Waldeck-Rousseau a répondu que le ministère se préoccupait très-vivement de la crise ouvrière et que des résolutions seraient prises, au cours de la prochaine délibération du conseil, en vue d'apporter un prompt remède à la situation actuelle.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

Trois préfets sont nommés trésoriers-payeurs généraux ; ce sont ceux de la Charente-Inférieure, de Constantine et du Cantal.

Plusieurs préfets, notamment ceux de la Corse, de la Vienne, de la Creuse, sont envoyés dans d'autres départements.

MM. Félix Grelot, sous-préfet de Montluçon ; Massart, secrétaire général des Bouches-du-Rhône ; Lozé, sous-préfet de Brest ; Duflot, administrateur du territoire de Belfort, et Mengardugue, sous-préfet de Saintes, sont nommés préfets.

M. Hervieux, sous-préfet d'Avallon, est démissionnaire. Nous devons faire remarquer que M. André de Trémontels, après avoir obtenu de M. Ferry son maintien en Corse, est envoyé par le ministre de l'intérieur dans une autre préfecture.

REVUE FINANCIÈRE.

Le commencement de la dernière semaine avait été favorable à la hausse. Les cours élevés auxquels s'inscrivaient nos rentes ont amené des réalisations forcées. Les cours ont alors fléchi sans relâche jusqu'à la séance du 26, mais une seule Bourse a suffi pour que la hausse vienne se dessiner à nouveau.

Le Crédit Foncier a maintenu ses cours pendant la durée de la semaine : il a fait 1,313.75. Dans sa séance hebdomadaire de mercredi dernier, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 7,909,000 fr. de nouveaux prêts, dont 4 millions 647,000 francs en prêts fonciers et 3,262,000 francs en prêts communaux. Voici la situation exacte du Crédit Foncier d'après son bilan du 31 août. Les espèces en caisse s'élevaient à 4,072,874 francs ; les effets et valeurs diverses à 265,820,455 francs ; les prêts hypothécaires à 1 milliard 844 millions 772,610 francs ; les prêts communaux à 781,418,924 fr., sans compter les 37,534,239 fr. du capital social employés en prêts hypothécaires. Les Obligations Foncières en circulation atteignent un chiffre de 1,809,807,183 fr., et les Communales un chiffre de 759,830,663 fr. Les bénéfices bruts acquis s'élevaient à 14,387,437 fr. 13 c. Ceux au 31 juillet étaient de 12,386,584 fr. 19. C'est donc une différence de plus de 2 millions qui est venue dans l'espace d'un mois s'ajouter aux bénéfices antérieurs.

La Banque de Paris se maintient à 762.50, le Crédit Industriel et Commercial à 685, la Banque d'Escompte à 518.75, la Société Générale à 462.50. L'effort fait par cette Société à l'occasion de l'émission des obligations Panama est couronné de succès. La clientèle de la Société Générale a souscrit 80,000 titres environ.

Les Obligations 3 0/0 anciennes de l'Ouest-Algérien figurent à la cote avec la mention de garantie de l'État, conformément aux lois de concession. Elles sont cotées depuis longtemps au-dessus de 340 fr., et ont même atteint dernièrement, à la veille du coupon du 1^{er} septembre, le cours de 360 fr. Les Obligations 3 0/0 que la compagnie émet en ce moment doivent logiquement atteindre le cours de leurs aînées, puisqu'elles jouissent des mêmes avantages d'intérêt et d'amortissement. On remarquera que le revenu net garanti à la compagnie pour les lignes déjà en exploitation dépasse la somme nécessaire au service de toutes les obligations y compris la nouvelle émission.

Le Crédit Lyonnais est toujours sans affaires. On nous affirme que c'est de tous les établissements de crédit ayant participé à l'émission du Panama, celui qui a obtenu le moins de souscriptions. Le public s'éloigne de cet établissement, et, à notre avis, il a complètement raison. Nous ne cesserons de dire : trop de frais, trop d'immeubles, il faut être prudent. — On parle d'une prochaine émission, faite par le Crédit Foncier, de 600,000 Obligations communales 3 0/0 à lots remboursables à

500 fr. en 56 ans. Le prix d'émission est fixé à 435 fr. Le premier versement sera de 20 fr. ; le versement à la répartition de 15 fr. Le Crédit Foncier n'acceptera pas de libération anticipée.

Les Chemins conservent leur fermeté : Le Nord à 1655, le Lyon à 1235, l'Orléans à 1330, le Midi à 1160, l'Est à 783.75, l'Ouest à 837.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 26 septembre 1884.

(Suite et fin.)

CANDIDATS AUX FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL.

M. le Maire fait savoir qu'il s'est présenté plusieurs candidats pour remplacer M. Pineau-Prier, receveur municipal, qui se retire le 1^{er} janvier prochain. Il lit les lettres de demande ou de recommandation.

M. Benjamin Jouffrault, employé de perception à Angers, entre en première ligne. Il est chaudement recommandé par M. Jouffrault, maire d'Argenton-Château. L'honorable collègue de M. Combiar fait surtout valoir les sentiments politiques de son protégé, dont il se porte garant.

D'autres candidats n'ont pas oublié ces mêmes considérations près de M. le Maire de Saumur.

Ces autres postulants sont :

MM. Henri Roland, demeurant à Paris ; Langlois, conseiller municipal de Saumur ;

Perrault, secrétaire de la Mairie de Saumur, etc., etc.

M. Combiar apprend au Conseil que, d'après une lettre de M. Malfé se basant sur la loi et les décisions antérieures, et une autre lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire confirmant celle de M. Malfé, la recette du Bureau de bienfaisance devait être distraite de la Recette municipale pour faire retour à celle des Hospices.

C'est une réduction approximative de 600 fr. pour le nouveau receveur municipal.

Le Maire fait savoir encore que, conformément à l'article 156 de la nouvelle loi, la nomination du receveur de la ville appartient au préfet, sur la présentation d'une liste de trois candidats. Les attributions du Conseil se bornent donc à désigner ceux-ci.

Le scrutin est ouvert.

M. Henri Roland obtient 14 voix ; M. Langlois, 13 ; M. Perrault, 12.

Les noms des trois candidats seront envoyés à M. le Préfet.

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ MUSICALE « L'HARMONIE SAUMUROISE ».

M. le Maire fait savoir au Conseil qu'il s'est formé à Saumur une nouvelle société musicale ayant pour titre : *L'Harmonie Saumuroise*. Des membres de cette société ont fait des démarches près de l'administration afin d'obtenir une salle de la Mairie pour

les répétitions et la permission de circuler dans la ville et de se faire entendre dans le Square.

M. Combiar a refusé de prêter une salle de l'Hôtel-de-Ville ; quant au surplus de la sollicitation, il n'a pas cru devoir prendre de décision et soumet la question au Conseil.

M. Liénard demande la parole. On doit se montrer très-large, dit-il. La musique de l'école mutuelle joue au Square, les musiques des régiments jouent au Square ; pourquoi le refuserait-on à l'Harmonie Saumuroise ?

M. Coutard ne croit pas qu'on ait le droit de refuser à des citoyens le jardin public.

M. Milon repousse énergiquement la proposition.

M. Peton demande quelle sera cette musique ; qu'elle se fasse entendre, dit-il, pour qu'on apprécie sa valeur et qu'on sache si elle est digne du Square. Si elle se composait de quatre musiciens, genre allemand, faisant retentir du cuivre, toute autorisation devrait être refusée.

Voilà qui laisse une porte ouverte, et si l'opinion de M. Peton est prise en considération, l'Harmonie Saumuroise pénétrera prochainement, croyons-nous, dans le jardin public, d'après la réputation de cette nouvelle société musicale.

Le Maire opine pour lui ouvrir le Champ-de-Foire, et leurs concitoyens se prononcèrent.

L'accord parfait ne règne plus dans le Conseil, les conversations deviennent tumultueuses.

— Tout, excepté le Square ! s'écrie un membre.

— Mais, réplique un autre, en dehors de la grille il n'y a qu'un pas.

— Il faut refuser la place de la Mairie.

M. Langlois faire dans cette création un embauchage contre la musique municipale.

— C'est certain, dit M. Piéron ; c'est une machine de guerre contre la musique que la Ville soutient et doit soutenir de tout son pouvoir.

On dirait vraiment que le salut de la République en dépend !

M. Combiar ne voit pas les choses du même oeil. Pour lui, la nouvelle Harmonie se compose de jeunes gens qui ont eu ou ont cru avoir des griefs contre le chef de la musique municipale, mais, désirant continuer à jouer, ne veulent pas se retrouver sous sa direction.

Après une longue discussion, il est décidé que l'Harmonie, pour laquelle on devait se montrer si large au début, devra, chaque fois qu'elle voudra jouer en public, prêter M. le Maire. Celui-ci lui interdira le Square, lui interdira la place de l'Hôtel-de-Ville et lui désignera l'emplacement de son choix.

Voilà une heureuse décision bien trouvée pour favoriser l'harmonie saumuroise, et contribuer au développement musical parmi la jeunesse de la ville. Nous pensons que les jeunes amateurs ne se rebuteront pas pour si peu, et qu'ils persévéreront pour être de nobles et sincères émules de leurs aînés de la musique municipale.

bien comprendre... Au revoir, monsieur Jean, et à demain.

M^{me} Scott et miss Percival reprirent lentement le chemin du château :

— Et maintenant, Suzie, dit Bettina, grondez-moi bien fort... Je m'y attendais... Je l'ai mérité.

— Vous gronder ! Pourquoi ?

— Vous allez dire, j'en suis sûre, que j'ai été trop familière avec ce jeune homme.

— Non, je ne vous dirai pas cela... Ce jeune homme a fait sur moi, dès le premier jour, la plus heureuse impression. Il m'inspire une confiance absolue.

— Et à moi aussi.

— Je suis persuadée qu'il sera bien de nous appliquer toutes deux à nous en faire un ami.

— De tout mon cœur, quant à moi... D'autant mieux, Suzie, que j'ai déjà vu bien des jeunes gens, depuis que nous vivons en France... oh ! oui, j'en ai vu... eh bien ! celui-là est le premier, — positivement le premier, — dans les yeux duquel je n'ai pas lu clairement cette phrase : « Mon Dieu ! que je serais donc content d'épouser les millions de cette petite personne-là ! » Cela était écrit distinctement dans les yeux de tous les autres... et pas dans ses yeux à lui... Là-dessus, nous voilà rentrées... Bonsoir, Suzie, et à demain.

M^{me} Scott alla voir ses enfants et les embrasser adormis.

Bettina resta longuement accoudée sur la balustrade de son balcon.

— Il me semble, se disait-elle, que je vais aimer ce pays.

VII

Le lendemain matin, au retour de la manœuvre, Paul de Lavardens attendait Jean dans la cour du quartier. Il lui laissa à peine le temps de descendre de cheval... et, dès qu'il le tint seul à seul :

— Raconte, lui dit-il, vite, ton dîner d'hier ; raconte. Je les avais vus, moi, le matin. La petite conduisait quatre poneys noirs... et avec une crânerie !... Je les ai salués... As-tu parlé de moi ?

M'ont-elles reconnu ? Quand me conduis-tu à Longueval ? Mais réponds-moi, réponds-moi donc !

— Répondre ! répondre !... A quelle question d'abord ?

— A la dernière.

— Quand je te conduirai à Longueval ?

— Oui.

— Eh bien ! dans une dizaine de jours. Elles ne veulent voir personne en ce moment.

— Alors tu ne retourneras à Longueval que dans une dizaine de jours ?

— Oh ! moi, j'y retourne aujourd'hui, à quatre heures. Mais, moi, je ne compte pas. Jean Reynaud, le filleul du curé !... Voilà pourquoi j'ai pénétré si facilement dans la confiance de ces deux charmantes femmes ; je me suis présenté sous le patronage

et avec la garantie de l'Eglise... Et puis on a découvert que je pouvais rendre de petits services ; je connais très-bien le pays ; on va m'utiliser comme guide... Enfin, je ne suis personne, moi, tandis que toi, comte Paul de Lavardens, toi, tu es quelqu'un ! Aussi, ne crains rien, ton tour viendra avec les fêtes et les bals, quand il faudra briller, quand il faudra danser. Tu resplendiras alors de tout ton éclat et je rentrerai fort humblement dans mon obscurité.

— Moque-toi de moi tant qu'il te plaira... Il n'en est pas moins vrai que, pendant ces dix jours, tu vas prendre une avance... une avance !...

— Comment ! une avance ?

— Voyons, Jean, est-ce que tu veux essayer de me faire croire que tu n'es pas déjà amoureux de l'une de ces deux femmes ? Est-ce possible ? Tant de beauté ! tant de luxe ! Oh !... le luxe peut-être encore plus que la beauté ! Le luxe, à ce degré-là, ça me reverse, ça me bouleverse ! Ces quatre poneys noirs avec leurs roses blanches en cocarde, j'en ai rêvé cette nuit... Et cette petite... Bettina... n'est-ce pas ?

— Oui, Bettina.

— Bettina !... comtesse Bettina de Lavardens ! Est-ce assez gentil ? Et quelle perfection de petit mari elle aurait en moi ! Être le mari d'une femme tellement riche, voilà ma destinée ! Ce n'est pas aussi facile qu'on peut le supposer ! Il faut savoir

être riche, et j'aurais ce talent-là. J'ai fait mes preuves ; j'en ai déjà mangé de l'argent... et si maman ne m'avait pas arrêté !... Mais je suis tout prêt à recommencer... Ah ! comme elle serait heureuse avec moi ! Je lui ferais une existence de princesse de féerie... Elle se sentirait dans son luxe le goût, l'art et la science de son mari... Je passerais ma vie à l'attifler, à la pomponner, à la bichonner, à la promener triomphante à travers le monde. J'étudierais sa beauté pour bien la mettre dans le cadre qui lui conviendrait... « Si n'était pas là, se dirait-elle, je serais moins jolie... » Je ne saurais pas seulement l'aimer, je saurais l'émuser... Elle en aurait pour son argent, et de l'amour, et du plaisir !... Allons, Jean, un bon mouvement ; conduis-moi aujourd'hui chez M^{me} Scott.

— Je ne peux pas, je t'assure.

— Eh bien, dans dix jours seulement, mais sers, j'en prévient, je m'installe à Longueval et je n'en bouge plus. D'abord, ça fera plaisir à maman. Elle est encore un peu montée contre les Américains, elle dit qu'elle s'arrangera pour ne pas les voir, mais je la connais, maman ! Le jour où je lui dirai, un soir, en rentrant : « Maman, j'ai gagné le cœur d'une charmante petite personne qui est affligée d'un capital d'une vingtaine de millions et d'un revenu de deux ou trois millions... » On exagère quand on parle de centaines de millions ; les vrais chiffres, les voilà, et ils me suffisent... Ce

PÉTITIONS.

La période des pétitions commence. La première est celle de divers habitants de la Croix-Verte, partie dépendante de la commune de Saint-Lambert-des-Levés, lesquels demandent que leurs enfants puissent fréquenter l'asile communal de Saumur dans ce quartier.

A cette occasion, M. Hubert expose un conflit qui s'est élevé entre le maire de Saint-Lambert et la directrice de l'asile. Il s'agit des fournitures classiques et autres fournitures en nature, vêtements, etc.

M. Liéard, trésorier de la caisse des écoles, admet avec raison que la pétition des habitants de Saint-Lambert soit agréée, mais cette commune limitrophe veut donner une subvention proportionnelle au nombre d'enfants lui appartenant qui seraient admis à l'asile de la Croix-Verte. Jusqu'ici la municipalité de Saint-Lambert est dans un sommeil léthargique; il est bon d'attendre qu'elle se réveille.

Il ne sera pas fait droit à la pétition.

Les habitants de la rue Beaurepaire réclament le courage de l'égout qui traverse cette rue, et d'où se dégagent des émanations malsaines.

Même demande des habitants de Nantilly pour le fossé du Bournigal qui reçoit les eaux des hospices, eaux le plus souvent impropres à l'usage.

La dépense pour ces deux curages s'élevait à 792 fr. 50, qui sont votés.

Les pétitionnaires de Nantilly demandent en outre que la Ville détournât le cours du fossé du Bournigal. Cette seconde partie de la pétition est renvoyée à la commission de la voirie.

ÉCOLE DES FILLES DE LA VISITATION.

Sur la proposition du Maire, le Conseil vote 4,300 fr. pour la clôture et l'appropriation de la nouvelle cour de cet établissement.

VENTE À LA CRIÉE.

L'administration a reçu deux propositions différentes pour le rétablissement à Saumur de la vente à la criée des denrées de toutes sortes.

L'une émane de M. Mollay, actuellement facteur de la criée de Cholet, ancien associé de M. Piton;

L'autre, de M. Bourasseau, ancien huissier.

M. Bourasseau demande la concession pour dix ans et la maison Breton, place Saint-Pierre, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Il verserait en outre à la Ville annuellement une somme de 250 fr.

Ces deux demandes sont renvoyées à la commission des droits de places.

AFFAIRE LEMIRE.

M. Lemire, demeurant route de Rouen, réclame à la Ville une indemnité pour le dommage que lui cause un dépôt de remblai au port Pharouelle. D'après M. Hubert, le dommage est certain.

Cette affaire est renvoyée à la commission de la voirie.

— Tu es fou. Je ne pense et ne penserai plus...
— Écoute, Jean, tu es la sagesse et la raison mêmes, d'accord; mais tu auras beau dire et beau faire... Écoute, et rappelle-toi bien ce que je te dis... Jean, tu seras amoureux dans cette maison-là.
— Je ne crois pas, répond Jean en riant.
— Et moi, j'en suis sûr... Au revoir! Je te laisse à tes affaires.

Jean, ce matin-là, était parfaitement sincère. Il avait très-bien dormi la nuit précédente. Sa seconde entrevue avec les deux sœurs avait, comme par enchantement, dissipé le léger trouble qui avait agité son âme, après la première rencontre. Il se trouvait à les revoir avec beaucoup de plaisir, mais avec beaucoup de tranquillité. Il y avait trop d'argent dans cette maison-là pour que l'amour d'un pauvre diable tel que lui pût y trouver place.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

MITOYENNETÉ DE MUR AVEC M^{me} PAPILLON.

M. le Maire demande au Conseil de voter 29 fr. 45 pour payer à M^{me} Papillon une mitoyenneté de mur dont la Ville a eu besoin.

Le crédit est voté.

ACCÈS DU COLLÈGE DE FILLES.

M. Terrien a la parole. Il expose en termes énergiques qu'il se fait, dans la rue des Moulins, des travaux de terrassement à tout hasard, sans études préliminaires, sans plan, sans cote, sans rien en un mot qui offre quelque garantie sur le résultat final, et sur la dépense dans laquelle sera entraînée la Ville.

Jamais travail ne s'est fait dans de telles conditions, avec une telle légèreté. Une enquête a été ordonnée, elle n'est pas terminée, et le chantier est ouvert. Aucun crédit n'a été voté, et les travaux marchent. Enterrent-on la maison Mourlon, parviendra-t-on au sommet de la côte? On n'en sait rien, absolument rien. Tout est imprévu, le résultat comme la dépense.

Les architectes se sont trompés de niveau dans l'établissement du collège, ils peuvent bien se tromper encore. L'accès du collège et du Jardin des Plantes est toujours inconnu; le but est manqué, si un omnibus assez lourd, devant contenir 20 à 25 enfants, ne peut aborder le collège sans danger!

M. Terrien redoute que la dépense du collège n'atteigne le million tant reproché à la Ville.

Il demande la suspension immédiate des travaux, et qu'une étude sérieuse soit faite par un homme compétent assisté de la commission de la voirie.

Le conseil se rallie à cette proposition.

RUE DE LA COCASSERIE.

M. Bonneau rappelle la pétition des habitants de la rue de la Cocasserie dont il n'a pas été fait mention. Elle est retrouvée en effet.

Les habitants exposent que leur rue sert de réceptacle aux ordures et eaux sales du marché aux légumes, des rues de la Tonnelière et du Puits-Neuf, et sollicitent l'amélioration de la chaussée et le service d'eau de la Loire.

Cette demande est renvoyée à la commission de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

LE MOT DE CAMBRONNE

Un de nos abonnés nous adresse la communication suivante, que nous insérons avec d'autant plus de plaisir que notre estimable correspondant a connu le général Cambronne, qui lui a déclaré maintes fois que son éducation ne lui permettait pas de prononcer le mot qu'on lui impute.

On ne peut douter non plus de l'affirmation de notre abonné; c'est donc un nouveau témoignage historique pour la légende de Cambronne:

« Dans le numéro de l'*Echo Saumurois* du 19 septembre, le nom du général Cambronne a été cité avec une allusion qui est, sans intention certainement, un manque de respect envers une des plus hautes gloires de l'armée.

» La seule légende ainsi rappelée est une fausseté notoire démentie par le très-digne général Cambronne.

» Ceux qui l'on connu ne doivent pas laisser dans un journal cette absurdité sans réponse.

» A Waterloo, Cambronne, criblé de blessures, disait un seul mot:

« En avant! »

L.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre un arrêté déclarant phylloxérées les communes de Montilliers et des Ponts-de-Cé.

ÉCOLES PRIMAIRES

Nominations d'institutrices faites dans le personnel des écoles publiques:

Verrie (Ecole mixte). — M^{lle} Leroux, Victorine, institutrice à la Lande-Chasle, en remplacement de M^{lle} Aubé, nommée à Rablay.

Saint-Macaire-du-Bois. — M^{me} Gelineau, institutrice à Saint-Sulpice, en remplacement de M^{lle} Cesbron, nommée à Ingrandes-sur-Loire.

Souzay (Champigny). — M^{lle} Blaiteau, institutrice-adjointe à Trélazé, en remplacement de M^{lle} Guérin.

ANGERS.

Samedi dernier, vers une heure du matin, le clairon d'alarme retentissait en ville. Un incendie considérable venait de se déclarer dans l'établissement de M. Mouchet père, marchand de vaches à la Palud, sur la route de Nantes.

C'est vers 11 heures du soir que dans la ferme on a aperçu le feu. Les bestiaux renfermés dans les étables poussaient des mugissements effrayants. De toutes parts c'était un crequement sinistre et un tapage extraordinaire. Réveillée en sursaut, la famille Mouchet crut d'abord que c'était un orage épouvantable qui s'abattait sur la contrée; mais bientôt la réalité apparut tout entière à ses yeux.

M. Mouchet père et un de ses fils couraient à l'extrémité des étables; ils se levèrent en toute hâte; le feu flambait au-dessus et à côté d'eux. Encore un peu et ils étaient ensevelis dans les décombres et brûlés vifs.

Aussitôt ils se mirent à opérer le sauvetage des animaux et du matériel.

En même temps, dans le voisinage, l'alarme était donnée. Dans les ménageries, on entendait crier: « Levez-vous, le feu est chez le père Mouchet! » La famille Mouchet a de grandes sympathies aux alentours. Aussi, en quelques minutes, une foule considérable était accourue sur le lieu du sinistre, essayant, par tous les moyens possibles, d'arrêter les progrès du feu.

On réussit à détacher une partie des bestiaux et des chevaux.

Néanmoins, onze vaches, un bœuf et un cheval ont été brûlés.

Il y a, en outre, une perte considérable, consistant en six charrettes et en instruments aratoires.

Les étables, sur une longueur de plus de 50 mètres, ne sont plus qu'un tas de ruines.

Quand les pompiers d'Angers arrivèrent, les flammes avaient achevé leur œuvre de destruction. Il faut dire que l'établissement de M. Mouchet père est situé à une bonne lieue d'Angers et qu'il n'y a pas de pompe aux environs du pont Brionneau. Il serait pourtant à désirer qu'il y eût un instrument de ce genre sur la route de Nantes où, sur une longueur de trois kilomètres, s'échelonnent une quantité considérable de maisons des deux côtés du trottoir.

Dimanche, une foule, qu'on peut évaluer à plusieurs milliers de personnes, a été visiter le théâtre de l'incendie.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Voici comment l'*Electeur*, journal républicain, apprécie les nominations faites dans le personnel des écoles publiques:

« Sous le beau régime où nous vivons, tout n'est que faveurs et par suite intrigues. Chaque fonctionnaire, instituteur ou institutrice, ne songe qu'à une seule chose: se ménager la protection de M. tel ou tel. Des titres, des examens subits, des certificats, des brevets, des diplômes, la belle affaire vraiment! Les institutrices, par exemple, qui ont des titres supérieurs, sont toutes en campagne, et pas une de celles qui occupent les postes avantageux d'Angers, ne possède d'autre titre que le brevet élémentaire.

» Aussi, les pauvres institutrices, qui, en dehors du travail que leur donne leur école, occupent leurs loisirs et leurs veilles à se préparer à l'examen du brevet supérieur ou du certificat d'aptitude professionnelle, perdent absolument leur temps. L'administration académique les proposent, il est vrai, mais des influences extérieures surviennent au dernier moment; le mouvement préparé est démolé, et MM. les inspecteurs sont obligés de céder à M. le préfet, lequel lui-même sacrifie le bien du service aux caprices des personnages influents!

» Voilà où nous en sommes, et vous osez dire, Messieurs, que nous sommes en République! Allons donc, vous insultez journellement la justice et le mérite, et vous ne mettez pas même à cette écumante besogne autant de vergogne que l'Empire, qui du moins s'appliquait à sauvegarder les apparences. »

POITIERS.

L'individu qui s'est évadé de la prison de Poitiers en emportant un paletot appartenant au directeur n'a pas encore été arrêté, bien que son signalement ait été lancé dans toutes les directions.

Il se nomme Périn, Louis-Eugène, est âgé de 24 ans, et est né à Vicq, canton de Pleumartin.

Il n'avait plus que six mois de prison à faire.

FONTENAY-LE-COMTE.

Judi, la gendarmerie de Fontenay (Vendée) a procédé à l'arrestation du nommé François Raimond, sur la route de Pissotte; cet individu était signalé par le parquet de Saumur, comme ayant commis des escroqueries au préjudice de plusieurs commerçants.

Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 30 septembre.

1. Le Cheveu Blanc, comédie en 1 acte.
2. Niniche, vaudeville en 3 actes, musique de M. Boulard.

Les guêpes attaquent de préférence les bons fruits. — Ainsi font les contrefaçons.

Mais si vous exigez la croix blanche sur l'étiquette et le nom du fabricant (comme ci-dessous) sur la bande, vous êtes sûr d'avoir les véritables Pilules Suisses, produit populaire et devenu indispensable pour un grand nombre de personnes. Et, voilà encore une preuve: « Veuillez m'envoyer deux boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, car je ne puis plus m'en passer. J'avais toujours de mauvaises digestions et des étourdissements; depuis que je prends de vos pilules, je me trouve très bien et je vous en remercie à la hauteur. » M^{me} NEUVILLE, St-Omer, l'Aumône, près Pontaise.

A. Hertzog, Ph^o, 28, rue de Grammont, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

La *Semaine illustrée* a commencé dans son numéro du 27 septembre la publication d'un des plus intéressants romans du poète polonais J.-J. Kraszewski, actuellement enfermé dans une forteresse allemande, sous prétexte d'avoir communiqué à la France et à la Russie des documents secrets du ministère de la guerre de Berlin. Aucun des ouvrages de Kraszewski n'a encore été traduit en français. C'est donc une véritable primeur que la *Semaine illustrée* offre à ses lecteurs, en publiant le chef-d'œuvre de l'illustre écrivain: MORITURI ou la fin d'une race, peinture magistrale et vivante des mœurs polonaises.

On peut s'adresser aux bureaux de la *Semaine illustrée*, 47, rue Bonaparte, Paris.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix: 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément: l'*Histoire de France*, 133 fr.; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix: 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. Le Vasseur, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Les pâles couleurs (chlorose) et l'anémie sont heureusement combattues par l'emploi régulier du FER BRAVAIS: celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qu'il a perdu par la maladie.

A NOS LECTEURS.

On nous demande de tous côtés où se trouve le dépôt de la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* qui obtient chaque jour un si grand succès pour arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et rendre la chevelure souple, abondante, soyeuse.

Nous rappelons que ce précieux produit qui ne se vend que 3 francs le flacon, se trouve à Saumur, parfumerie Pichard, 47, rue Nationale.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs,
En trois lots
DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés à Baugé, commune des Verchers.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1^o M^{me} Anne Linassier, sans profession, épouse du sieur Jean Touchais, cultivateur, avec lequel elle demeure à Soulanges, et celui-ci pour la validité ; 2^o M. Auguste Doc, cultivateur à Messéme, commune du Vaudelnay-Rillé ; 3^o M. François Doc, cultivateur au même lieu,

Demandeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

Contre : 1^o M. François Linassier, cultivateur, demeurant aux Fontaines, commune des Verchers ; 2^o M. Louis Lemoine, cultivateur, demeurant à Douces, pris au nom et comme tuteur naturel et légal de Julie et Louise Lemoine, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec la dame Julie Linassier, son épouse décédée,

Défendeurs, ayant M^e LECOY pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. François Liaassier, sus-nommé, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Lemoine,

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le Tribunal, et ce, par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une portion de maison, située à Baugé, commune des Verchers, ladite portion comprenant une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, un cellier au nord de cette chambre, un petit toit, joignant au levant le cellier, une grange, une écurie au levant joignant M. Rullier, cour commune grevée d'un droit de passage à pied au profit de divers, communauté à un four joignant la route des Verchers.

Le tout joignant au nord Doc, au midi le second lot ci-après, au levant M. Rullier, au couchant les mineurs Lemoine.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

2^e Lot.

Une autre portion du même logement, comprenant une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, cellier à la suite vers midi, grange au midi, toit

A reporter.... 150

Report..... 150
vers levant, cour commune au midi et au levant des bâtiments, grevée d'un droit de passage à pied seulement au profit de divers, autre cour non commune au couchant desdits bâtiments, droit de communauté au four indiqué dans le premier lot.

Le tout joignant au nord le premier lot, au midi la route de Baugé aux Verchers, au levant le 3^e lot, au couchant Jacques Soyer.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

3^e Lot.

Une écurie et un pressoir avec ses ustensiles, un petit toit, cour devant.

Le tout situé aux mêmes lieux et commune et renfermé de murs, joint au nord le second lot, au midi la route des Verchers, au levant la cour commune des 1^{er} et 2^e lots et au couchant les héritiers Linassier.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

Total des mises à prix : sept cent cinquante francs, ci..... 750

NOTA.—Par le jugement sus-énoncé, la note commise a été autorisée à réunir un ou plusieurs lots en un seul, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^e Henry LECOY, rue Dacier, avoué co-licitant ;

3^o A M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-quatre, f^o 41, R^e, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Fruits de Vigne

A VENDRE

Le dimanche 5 octobre 1884, sur les lieux, la récolte de deux morceaux de vigne rouge, Côté et Grolleau, contenant 2 hectares 66 ares, sis à la Guernière, près Château-la-Valière (Beaux fruits, récolte évaluée à environ 90 hectol.).

S'adresser, pour traiter avant le jour ci-dessus, à M. LECUREUIL, rue du Petit-Pré, 13, Tours, ou à M. CUVIER, à Neuillé-Pont-Pierre ; pour visiter, à TESSIER, garde-particulier à Château-Lavallière, et, pour renseignements, à M^e ANDRÉ, notaire, dite ville.

M. Lecureuil est à Allonnes du 29 septembre au 3 octobre. (700)

A LOUER

Pour Noël 1884

L'AUBERGE

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne :

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT

D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire
Excellente clientèle.

S'adresser à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROZE, et à M^e BRAC, notaire. (650)

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation.

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M^{me} veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire.

Étude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé,

UNE

BELLE MAISON NEUVE

Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

TROIS CHEVAUX

De selle et d'attelage,

Avec garantie.

S'adresser chez M. RAIMBAULT, maréchal, 40, rue de la Fidélité.

A LOUER

Pour le 1^{er} Octobre prochain

UNE MAISON

Avec ECURIE, REMISE

et JARDIN

6, Rue de la Mareuillette.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

UN MÉNAGE. Le mari ouvrier ou chef de culture, la femme pour basse-cour et cuisine, demandent place.

S'adresser à M. LECUREUIL, rue du Petit-Pré, 13, Tours. (701)

ON DEMANDE une femme de chambre, une bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans ; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin.

S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

CIDRE poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr. — Cidre pomme, 22 fr. MAUGET, prop., à Nozay (Loire-Inf.).

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHÉMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des REPARATIONS.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3/4 % amortissable	78 50	78 70	Est	780	786	Obligations.			Gaz parisien	516	516 50
3 % amortissable	80 55	80 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	506	Est	362 50	364
4 1/2 % (nouveau)	106 95	107 05	Midi	1162	1160	— 1865	516	516	Midi	369 50	369 50
4 1/2 % (nouveau)	106 95	107 05	Nord	1655	1655	— 1869, 3 %	405 25	406 50	Nord	318	317 50
Obligations du Trésor	508	507	Orléans	1335	1332 50	— 1871, 3 %	395 25	395	Orléans	370 25	371
Banque de France	5025	5040	Ouest	837	840	— 1875, 4 %	518 75	519	Ouest	369 25	370 25
Société Générale	460	460	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1550	— 1876, 4 %	516 25	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	370	370 25
Comptoir d'escompte	950	950	Canal de Suez	1931	1933 75	Bons de liquid. Ville de Paris	529 50	529 50	Paris-Bourbonnais	370	370
Crédit Lyonnais	547 50	550	C. gén. Transatlantique	480	481 25	Obligations communales 1879	452	448	Canal de Suez	572 50	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1320				Obligat. foncières 1879 3 %	449	446			
Crédit mobilier	300	296 25				Obligat. foncières 1883 3 %	350	350			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,